

## **FICHE DE DONNEES DE SECURITE**

### **1. IDENTIFICATION DE LA PREPARATION ET DE LA SOCIETE.**

1.1 Identification de la préparation: **HARPIC GEL JAVEL ECLAT & BLANCHEUR  
750 mL**

1.2 Identification de la société:  
SA RECKITT BENCKISER NV  
Allée de la Recherche, 20  
1070 BRUXELLES  
Belgique  
☎: 02/ 52. 618. 11  
Fax: 02/ 52. 002. 30  
service.consommateurs@reckittbenckiser.com

Services techniques: RECKITT BENCKISER FRANCE  
Services Scientifiques  
98 route de Sours, BP 835,  
28011 CHARTRES CEDEX  
France  
☎: +33 2 37 24 78 00  
Fax: +33 2 37 24 78 47

1.3 Appel d'urgence:  
**Centre Anti-poisons  
C/o Hôpital Militaire Reine Astrid  
Rue Bruyn 1,  
1120 BRUXELLES  
Belgique  
☎ 070/ 245.245**

### **2. IDENTIFICATION DES DANGERS**

#### **Produit classé Irritant pour les yeux et la peau.**

- Contact avec les yeux : Irritant.
- Contact avec la peau: Irritant.
- Ingestion: Peut causer en cas d'ingestion des irritations de la cavité buccale et du système digestif; nausées et possibilité de vomissements.

**ATTENTION ! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits, des gaz dangereux (chlore) peuvent se libérer.**

### **3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS**

- Nature: Préparation liquide en gel pour le nettoyage des cuvettes de WC. Conditionnée en flacon plastique de 750 ml muni d'une fermeture de sécurité enfant.

Composants contribuant au danger:

Nom	# CAS	# EINECS	Composition	Symboles de danger	Phrase de risque
Hypochlorite de sodium	7681-52-9	231-668-3	0,5– 2,5 %	C, N	R31, R34, R50
Lauryl éther sulfate de sodium	68585-34-2	-	1-3 %	Xi	R38 , R41
Hydroxyde de sodium	1310-73-2	215-185-5	1– 2 %	C	R35

- C Corrosif
- Xi Irritant
- N Dangereux pour l'environnement.
- R 31 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique
- R35 Provoque de graves brûlures
- R34 Provoque des brûlures
- R38 Irritant pour la peau
- R50 Très toxique pour les organismes aquatiques
- R41 Risque de lésions oculaires graves

#### 4. PREMIERS SECOURS

- Assistance médicale : En cas de contact du produit avec la peau ou si les symptômes persistent après avoir appliqué les premiers secours, consulter un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
- Contact avec les yeux: Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau en maintenant les yeux ouverts pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin immédiatement.
- Contact avec la peau: Rincer la peau souillée avec beaucoup d'eau. Si une irritation persiste, consulter un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette
- Ingestion: Rincer la bouche à l'eau, ne pas faire vomir, boire beaucoup d'eau. Consulter un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette
- Inhalation: Se diriger vers un endroit bien aéré. Si les symptômes persistent consulter un médecin.

La composition de la préparation est déposée auprès du Centre Anti-Poisons de Bruxelles:

CENTRE ANTI-POISONS

**C/o Hôpital Militaire Reine Astrid**  
**Rue Bruyn 1,**  
**1120 BRUXELLES**  
**Belgique**  
**☎ 070/ 245.245**  
**Tel: 01 40 05 48 48**  
**Fax: 01 40 05 41 93**

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Produit non inflammable qui n'entretient pas la combustion.

- ❑ **Danger spécifique:** Peut se décomposer et libérer des gaz toxiques (dioxyde et monoxyde de carbone, vapeurs d'amine, oxydes d'azote, chlore).
- ❑ **Moyens d'extinction :** Extincteurs à poudre, mousse, eau, et dioxyde de carbone peuvent être utilisés.
- ❑ **Equipement de protection:** porter un appareil respiratoire isolant et des vêtements de protection

## 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Voir aussi sections 8 et 13.

Pour procéder aux opérations de récupération du produit il est recommandé de porter des lunettes, des vêtements de protection appropriés et des gants en caoutchouc.

Attention aux risques de chutes, le produit répandu peut rendre le sol glissant

- ❑ **Petits volumes moins de 1 L:** Essuyer à l'aide d'une serpillière humide et rincer à l'eau.
- ❑ **Volumes moyens (± 5 L):** Absorber à l'aide de terre absorbante, sable, sciure ou autre matériau inerte et le transférer dans un récipient adapté pour élimination appropriée.
- ❑ **Grands volumes:** Contenir la dispersion du produit avec du sable ou tout autre matériau inerte ; ne pas rejeter directement dans les circuits d'eaux usées ou de surface. Ne pas répandre directement sur le sol. Contacter les autorités pour organiser l'élimination des déchets.

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1 MANIPULATION

Eviter tout contact direct avec le produit, en particulier avec les yeux et la peau.

### 7.2 STOCKAGE

Stocker dans des locaux propres et frais, au sec, à l'abri du gel et hors de la portée des enfants.

Ne pas stocker avec des acides, des bases ou d'autres produits organiques.

Ne pas exposer à des températures > 40°C.

## 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

- ❑ Limites d'exposition: Hydroxyde de sodium VME =  $2\text{mg/m}^3$  (Données INRS)
- ❑ Protection individuelle:
  - Respiratoire: Pas nécessaire pour une utilisation normale du produit.
  - Mains: Port de gants imperméables recommandé pour une utilisation prolongée.
  - Yeux: Porter des lunettes de protection.
  - Corps: Porter si nécessaire des vêtements de protection appropriés pour éviter un contact prolongé de la peau avec le produit.

## 9. PROPRIETES CHIMIQUES ET PHYSIQUES

- ❑ Etat physique: Produit liquide visqueux, blanc laiteux.
- ❑ Odeur: javel
- ❑ Masse volumique: 1.030 – 1.050 g/ml
- ❑ Proportion NaOH: 0.75-1.1  
(gNaOH/100g)
- ❑ pH: 12.5 – 13.5 (produit pur à 20°C)
- ❑ Viscosité: 250 - 700 mPas (spindle 2, 50rpm)
- ❑ Solubilité: Soluble en toutes proportions dans l'eau.
- ❑ Point éclair: > 100 °C

## 10. STABILITE ET REACTIVITE

- ❑ Stabilité: Stable dans des conditions de température et de pression de stockage normales.
- ❑ Conditions à éviter : Températures supérieures à 40°C. Lumière directe du soleil.
- ❑ Matériaux à éviter: Ne pas mélanger avec d'autres produits ménagers, particulièrement ceux contenant de l'acide (détartrants WC). Ne pas utiliser sur les métaux (risque de corrosion) et les matériaux colorés (risque de décoloration)
- ❑ Produits de décomposition: Le produit se décompose progressivement en dégageant du chlore gazeux.

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Voir sections 2 et 3.

Toxicité aigue: DL50 > 2000 mg/kg (oral, rat) Calcul d'après les données sur les matières premières.

## 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Voir également en sections 6, 7, 13 et 15.

Les agents de surface présents sont conformes au niveau de biodégradabilité requis par l'application du Règlement Détergent 2004/648/EC.

Le déversement d'un grand volume de produit dans le milieu aquatique peut modifier le pH et avoir des conséquences pour l'environnement.

## 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

- ❑ Par l'utilisateur: Les emballages vides s'éliminent avec les déchets ménagers.  
Rincer avec de grandes quantités d'eau en cas de mise à l'égout.
- ❑ Quantités importantes: Suivre les recommandations des autorités locales.

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Produit non classé au transport

## 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

### ❑ **Produit classé Irritant pour les yeux et la peau (Xi)**

- R36/38 Irritant pour les yeux et la peau



- S2: Conserver hors de la portée des enfants
- S 26: En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste
- S 35 Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toute précaution d'usage.
- S 46: En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Contacter le centre anti-poisons le plus proche
- S64: En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente)

**ATTENTION ! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits, des gaz dangereux (chlore) peuvent se libérer.**

Contient de l'hypochlorite de sodium et de l'hydroxyde de sodium. Ne pas transvaser. Ne pas utiliser sur d'autres surfaces que celle des WC. Eviter le contact avec les vêtements, les tapis, moquettes et papiers peints.

- ❑ Directives européennes d'application pour ce produit:

Directive du Conseil du 7 juin 1988 concernant le rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives des États membres relatives à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses (88/379/CEE), transcrite par l'arrêté modifié du 21 février 1990 et modifiée par la Directive 1999/45/CE du Parlement européen et du Conseil du 31 mai 1999, transposée en droit français par l'arrêté du 9 novembre 2004.

Le contenu et le format de cette Fiche de données de sécurité sont conformes au Règlement CE 1907/2006.

## 16. AUTRES INFORMATIONS

□ HARPIC est une marque déposée.

Formule N° 0014074. Emission du 25 juin 2004.

FDS Modifiée le 06/11/2008 – Mise en conformité avec REACH

### Rappel des phrases de risque énoncées dans la rubrique N° 3

- C Corrosif
- Xi Irritant
- N Dangereux pour l'environnement.
- R 31 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique
- R35 Provoque de graves brûlures
- R34 Provoque des brûlures
- R38 Irritant pour la peau
- R50 Très toxique pour les organismes aquatiques
- R41 Risque de lésions oculaires graves

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation du produit dangereux.

Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable.